



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 juillet 2003
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs des représentants suppléants du Mexique au Conseil de sécurité

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu de la Mission permanente du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies une note verbale datée du 1er juillet 2003, indiquant que M. José Ramón Lorenzo, Mme Amparo Anguiano, M. Héctor Peralta, M. Carlos Valera, Mme Claudia Velasco, M. Alfonso Ascencio, M. Arturo Ponce, M. Diego Simancas et Mme Mariana Olivera avaient été nommés représentants suppléants du Mexique au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette note verbale constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

